****

**Document d’identification du stagiaire**

**(Article 5,§ 1 et 2 du décret du 20 juillet 2022, Article 5 AGW 14/09/2023)**

**Ce document doit figurer dans le dossier individuel du stagiaire, ainsi que les pièces probantes.**

**\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

**Identification du centre**

Dénomination du centre :

Numéro d’agrément : \_ \_ \_

Date d’entrée en formation du stagiaire : \_ \_ / \_ \_ / \_ \_ \_ \_

Filière suivie :

**Identité du stagiaire[[1]](#footnote-1)**

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal : \_ \_ \_ \_

Localité :

Date de naissance : \_ \_ / \_ \_ / \_ \_ \_ \_

**Données relatives au parcours scolaire et professionnel du/de la stagiaire2 :**

Niveau de diplôme à l’entrée en formation[[2]](#footnote-2) :

Données relatives au parcours professionnel du/de la stagiaire :

Conditions **cumulatives** à remplir par le stagiaire pour entrer en formation :

☐ est en situation de fracture numérique, ne maîtrisant pas un ensemble significatif de compétences numériques de base identifiée dans le référentiel européen Digcomp ou, s’il échet, dans le référentiel de formation2;

Conditions **non cumulatives** à remplir par le stagiaire pour entrer en formation :

☐ est demandeur d'emploi inoccupé, non soumis à l'obligation scolaire, et disposer au maximum du certificat d'enseignement secondaire du deuxième degré3 ou d’un titre équivalent ;

☐ est demandeur d'emploi inoccupé pendant au moins 18 mois au cours des 24 mois qui précèdent la date de l'entrée en formation, non soumis à l'obligation scolaire4;

☐ est demandeur d'emploi inoccupé inscrit auprès de l'Office, ne pas avoir exercé d'activité professionnelle pendant les trois années précédant l'entrée en formation ni avoir bénéficié d'allocations de chômage ou d'insertion au cours de cette même période4;

☐ est un étranger qui séjourne légalement sur le territoire belge, conformément à la loi du 15 décembre 1980 sur l’accès au territoire, le séjour, l’établissement des étrangers y compris dans le cadre des recours prévus par les dispositions contenues dans le titre III de la loi précitée**;**

☐ est travailleur à temps partiel de manière involontaire tel que visé à l’article 29 de l’AR du 25/11/1991 portant réglementation du chômage, des personnes en cellule de reconversion conformément à l’article 11 du décret du 29/01/2004 relatifs au plan d’accompagnement des reconversions des travailleurs peu qualifiés;

Par sa signature en bas de ce document le stagiaire déclare sur l’honneur que les renseignements mentionnés dans le présent formulaire et ses annexes sont exacts et complets

Fait à (localité), le (date de l’inscription)

*Certifié sincère et exact*

*Le stagiaire Pour le centre*

*\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_*

Nom et signature du stagiaire Nom et signature du/de la responsable

1. Joindre au dossier individuel du stagiaire les données d’identification issues de la lecture de la carte d’identité électronique ou une copie du titre de séjour en cours de validité [↑](#footnote-ref-1)
2. 2 Joindre une copie du test et des résultats de l’évaluation pratiquée en début de stage.

   3 Joindre la copie du dernier diplôme ou le cas échéant, une déclaration sur l’honneur du stagiaire attestant de son niveau de diplôme le plus élevé obtenu ainsi qu’une attestation d’inscription au Forem. Attention la condition de diplôme ne s’applique que pour les demandeurs d’emploi inoccupé, non soumis à l’obligation scolaire, et disposer au maximum du certificat d’enseignement secondaire du deuxième degré ou d’un titre équivalant.

   4 Joindre un historique des périodes d’inscription au Forem pour les périodes concernées. [↑](#footnote-ref-2)